

**CONVENTION LOCALE
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (C.L.E.A.C.)
À ROUEN**

Avenant n°2

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Pierre de Bousquet, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Le Ministère de l'Education Nationale, représenté par Monsieur Philippe Carrière, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime,

Et

La Ville de Rouen, représentée par,

Vu la convention signée le 10 septembre 2010 par les différents partenaires, il est convenu ce qui suit pour l'année 2012-2013 :

Article 1 : La formation aux enseignants

Plusieurs animations pédagogiques de 3 heures sont proposées à partir d'octobre 2012 aux enseignants du premier degré de la ville de Rouen.

Ces temps de formation se dérouleront autour des pratiques artistiques suivantes : musique, danse, patrimoine, image et spectacle vivant.

Article 2 : Financement

Le tableau de financement ci-joint fixe la participation des différents partenaires sur l'ensemble des volets du C.L.E.A.C. pour l'année 2012-2013.

Fait en trois exemplaires originaux, à Rouen, le

L'État,
Préfet de la région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime
M. Pierre de BOUSQUET

Le Ministère de l'Education nationale,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime
M. Philippe CARRIÈRE

La Ville de Rouen,